

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH**

Publié par **פיראָה שוֹשָׁנִים PIRAHÉ CHOCHANIM**  
Une réalisation de Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par **RABBI DOVID OSTROFF chelita**  
développés par le groupe du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

**Chabbath Bo****5770****23 Janvier 2010**Volume **VIII** – Lettre **13****8 Chevath 5770***Hil'hoth Bera'hoth XXV: Principal et secondaire עיקר וסוף (2<sup>ème</sup> partie).***Mélange de deux ou plusieurs ingrédients.**

Les lois relatives au *ikar* (principal) et au *taffel* (secondaire) s'appliquent également à un mélange de plusieurs ingrédients pour lequel on ne récitera généralement qu'une seule *bera'ha* (bénédiction).

Quelques exemples de tels mélanges: poulet au riz, salade de fruits, cholent, tarte aux pommes, salade variée, salade avec des croûtons, bouillon de poulet avec légumes etc ...

**Faut-il réciter deux bera'hoth ou une seule suffit ? Comment déterminer la bonne ?**

Pour choisir la *bera'ha* correcte, il faut d'abord déterminer quel est l'ingrédient principal ou s'il n'y en a pas, celui qui domine les autres.

**Primauté.** Dans un mélange contenant au moins deux ingrédients, dont l'un est plus important que les autres, on ne récitera la *bera'ha* que sur cet ingrédient principal. <sup>1</sup>

**Comment déterminer l'importance ?****Un ingrédient en rehausse un autre. <sup>2</sup>**

Dans le cas de raisins mélangés à du riz, de grains de grenade dans une laitue ou d'amandes dans une salade de chou, les ingrédients "importants" sont le riz, la laitue ou le chou et l'ingrédient *taffel* ne sert qu'à en relever le goût. On ne récitera donc qu'une seule *bera'ha* sur l'ingrédient principal qui inclura le *taffel*. Le même principe s'applique à un gâteau sur lequel on aura placé une cerise ou à une glace saupoudrée de biscuits écrasés. On récite la *bera'ha* sur l'ingrédient principal, ce qui inclut le *taffel*.

**Que faire si l'ingrédient principal est plus faible en quantité ?**

Selon les *poskim* (décisionnaires), même dans un tel cas on ne récitera qu'une *bera'ha* sur l'ingrédient principal. <sup>3</sup> Cela s'applique particulièrement à des boulettes de viande ou de *gefilte fish* faits avec de la mie de pain. Même si la mie de pain est un aliment noble qui peut être présente en grande quantité, l'ingrédient principal reste bien la viande ou le poisson et la *bera'ha chébakol* inclura le tout. <sup>4</sup>

**La partie majoritaire**

Quand deux ou plusieurs aliments d'importance équivalente sont mélangés, on récite la *bera'ha* sur celui constituant la majeure part de la préparation. <sup>5</sup> Le *Michna Beroura* cite le cas de ceux qui à *Pourim* font cuire des graines de sésame dans du miel et les mélangent avec des morceaux de noix. Selon lui, si le sésame est présent dans le mélange en plus grande quantité, on ne récitera que "*haadama*" et aucune *bera'ha* sur les noisettes.

## Quelle en est la conséquence pour une salade de fruits ?

Une salade de fruits est l'exemple type d'un mélange comprenant plusieurs ingrédients, généralement d'importance équivalente. D'après le *Michna Beroura*, il convient de ne réciter qu'une seule *bera'ha* sur l'ingrédient dominant. Cependant, le *'Hayé Adam* précise <sup>6</sup> que l'on ne suit cette règle que si l'ingrédient mineur n'est pas discernable et ne peut être séparé. Si les ingrédients peuvent être aisément repérés et séparés, il convient de réciter une *bera'ha* pour chacun d'entre eux.

Le *Michna Beroura* considère pourtant qu'en fonction de la règle de ספק ברכות להקל (en cas de doute sur la nécessité de réciter une *bera'ha*, on s'en abstient), il convient de n'en réciter qu'une. <sup>7</sup> Enfin, selon le *Choul'han Arou'h Harav*, <sup>8</sup> il ne faut réciter qu'une seule *bera'ha* pour un mélange d'aliments cuits ensemble, mais s'ils ne sont que mélangés, il convient de réciter deux *bera'both*.

## Quelle est la taille minimale des aliments pour définir un mélange homogène ?

Il semble que le facteur déterminant soit la possibilité de prendre les deux aliments dans la même cuillerée. S'ils sont assez petits pour être pris en même temps dans la même cuillerée, on peut considérer qu'il s'agit d'un mélange. <sup>9</sup> S'il faut les y mettre séparément, ils ne sont pas considérés comme constituant un mélange et nécessiteront plusieurs *bera'both*, selon toutes les opinions.

## Que faire s'il n'y a aucun fruit majoritaire, mais juste une bera'ha dominante ?

Prenons l'exemple d'une salade de fruits comprenant des morceaux d'orange, de pomme et de poire (10 de chaque), donc 30 morceaux nécessitant la *bera'ha* "*boré péri haets*" (créateur du fruit de l'arbre) et 24 morceaux de banane et d'ananas (12 de chaque) nécessitant la *bera'ha* "*boré péri haadama*" (créateur du fruit de la terre). Quelle *bera'ha* réciter puisqu'il y a plus de fruits nécessitant la *bera'ha* "*haets*" alors que les fruits se trouvant en plus grand nombre requièrent la *bera'ha* "*haadama*" ?

*Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal* considère <sup>10</sup> qu'il faut réciter la *bera'ha* "*haets*" parce qu'elle concerne au total le plus grand nombre de morceaux de fruits.

## Que faire si l'on ne peut distinguer la catégorie de fruits majoritaire ?

Plusieurs solutions sont possibles. <sup>11</sup> La plus simple est d'ajouter des fruits d'une catégorie pour la rendre majoritaire. Une autre consiste à réciter des *bera'both* sur des fruits qui ne sont pas dans la salade, mais il s'agit là d'un *bidour* (embellissement) qui n'est pas toujours possible. Il est également envisageable de réciter les deux *bera'both* sur des morceaux de fruits de chaque catégorie préalablement extraits de la salade. Bien qu'en règle générale, retirer le *taffel* pour en faire le support d'une *bera'ha* est interdit, ce serait autorisé dans ce cas puisqu'il y a doute.

[1] *Siman* 212:1 & *Michna Beroura* 1

[2] Basé sur le *Michna Beroura* 212:1 qui rapporte qu'un aliment est מכשיר ומתקן sur l'autre.

[3] שערי הברכה פט"ו הערה י"ט

[4] Voir *Michna Beroura siman* 212:1

[5] *Michna Beroura siman* 212:1

[6] ד"ה אם העיקר מעורב

[7] Voir *Biour Hala'ha siman* 212:1 וזאת הברכה פי"א où il cite de nombreux décisionnaires contemporains qui statuent comme le *Michna Beroura*.

[8] *Siman* 204:17.

[9] וזאת הברכה פי"א בשם הגרשו"א & *siman* 212:2

[10] Témoignage personnel

[11] עיין ס' שערי ברכה פט"ו הערה כ'

Suite la semaine prochaine

## Un mot sur la *paracha Bo*.

Le *passouk* (verset) nous enseigne que : "et nous nous ne saurons pas avec quoi nous servirons l'Éternel, jusqu'à ce que nous soyons parvenus là" (*Chemoth* Exode 10:26)

Pourquoi cela ?

Selon le *Ktav Sofer*, un *Korban Todah* (offrande de reconnaissance) doit être apporté à *Hachem* lorsque nous Lui sommes redevables. Avant qu'ils n'arrivent à destination, les *Bené* (enfants d') *Israël* ne savaient pas combien de miracles seraient accomplis pour eux et donc quelle gratitude ils devraient exprimer.

## A la mémoire de toutes les victimes des camps de la mort et en particulier de Guitel BRAJZBLAT et de sa famille

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 - CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr) site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**